

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Étant donné la saveur politique très forte de ce dossier. Il ne faut pas supposer que tout est perdu. C'est bien le contraire. Il y a ici un levier de pouvoir politique bien réel. Pour arriver à tenter de toucher une plus grande indemnisation ou se faire retirer les notes dans les dossiers médicaux, il faut s'en remettre à la pression populaire.

Il est bien évident qu'il est injuste que le dossier du scandale des abus des jeunes Amérindiens à rapporter aux victimes des bénéfices plus justes et plus importants que les orphelins et orphelines de Duplessis. C'est justement ces récentes ententes qui ont permis à ce dossier de revoir le jour. Par contre, on ne peut pas comparer des ententes entre elles afin de plaider une injustice. En effet, ces deux ententes avec le gouvernement ne concernent pas exactement les mêmes faits et leurs qualités rapprochées ne représentent pas des critères de comparaison valables.

Il serait pertinent de soulever aussi la valeur politique du dossier sur les Amérindiens versus celui des Orphelins Duplessis. Aussi malheureux que ça puisse sonner, l'intérêt du gouvernement à régler le dossier des Amérindiens était plus important que celui des Orphelins avait pu l'être. Les conséquences d'une mauvaise entente avec les Amérindiens sont encore gravées dans les mémoires collectives et surtout dans celle des députés. Le gouvernement a donc réagi en conséquence et alloué plus de dédommagements à ceux-ci. Le problème qui fait face à ce dossier est le temps. Les partis politiques vont tenter d'acheter du temps afin d'avoir à déboursé moins d'argent aux victimes de moins en moins nombreuses. En achetant du temps d'ailleurs, les partis peuvent déplacer le problème à un autre parti qui pourrait prendre la place par après. Il faut médiatisé à un moment stratégique bien connu, les élections. C'est en même temps, le moment le plus difficile à se faire exposer puisqu'il y a à ce moment encore plus de revendications provenant de plusieurs souches de notre société. Prendre de la place dans les médias sera plus ardu.

Bref, aussi moralement injuste que ceci puisse paraître, la voie juridique ne peut être empruntée que sur des bases codifiées, peu importe la conscience morale en jeu. Pour atteindre